

**Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés**  
**État des résultats prospectif (non audité)**  
**Pour l'exercice terminé le 31 mars**  
**(en dollars)**

	<b>Résultats projetés de 2017-2018</b>	<b>Résultats prévus de 2018-2019</b>
<b>Charges</b>		
Réglementer les prix des médicaments brevetés	8 409 087 \$	12 111 355 \$
Services internes	3 066 629	3 995 773
<b>Total des charges</b>	<b>11 475 716</b>	<b>16 107 128</b>
<b>Revenus</b>		
Engagement de conformité volontaire	32 241 343	-
Autre	461	-
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(32 241 348)	-
<b>Total des revenus</b>	<b>456</b>	<b>-</b>
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement</b>	<b>11 475 260 \$</b>	<b>16 107 128 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectif.

## Notes à l'état des résultats prospectif (non audité)

### 1. Méthodologie et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectif a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) qui sont décrits dans le plan ministériel.

Les renseignements présentés dans les résultats projetés de l'exercice 2017-2018 sont fondés sur les résultats réels en date du 31 décembre 2017 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions ont été réalisées pour les résultats prévus de l'exercice 2018-2019.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- Les activités du CEPMB resteront, pour l'essentiel, les mêmes que celles de l'exercice précédent.
- Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont fondés sur l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 31 décembre 2017.

### 2. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2017-2018 et pour 2018-2019, les résultats réels des deux exercices risquent de différer des prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation du présent état des résultats prospectif, le CEPMB a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Elles sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances, et sont évaluées de façon continue.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats historique sont incluent :

- le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations qui peuvent influencer sur les gains ou pertes et les charges d'amortissement;
- la mise en œuvre de nouvelles conventions collectives;
- la conjoncture économique qui peut avoir une incidence sur le montant des revenus perçus;
- les modifications supplémentaires au budget de fonctionnement en raison de nouvelles initiatives ou de rajustements techniques mis en œuvre plus tard au cours de l'exercice;
- la fréquence des audiences et l'écart dans les coûts associés.

Une fois que le plan ministériel est déposé au Parlement, le CEPMB ne fera pas de mise à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le rapport sur les résultats ministériels.

### 3. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada en vigueur pour l'exercice 2017-2018, et s'appuie sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

### **(a) Charges**

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les charges de fonctionnement du CEPMB sont constatées lorsque les biens sont reçus ou que les services sont rendus, y compris les services fournis gratuitement pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques, qui sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires ainsi que les indemnités de cessation d'emploi sont accumulées et comptabilisées au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les charges incluent également des provisions qui tiennent compte de changements dans la valeur d'actifs. Cela comprend des provisions pour créances douteuses sur les comptes débiteurs et des provisions pour évaluation d'avances, ou les passifs, dont les passifs éventuels, dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire et où une estimation raisonnable peut être établie.

Les charges incluent également l'amortissement des immobilisations corporelles, lesquelles sont capitalisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif.

### **(b) Revenus**

Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les événements qui ont généré les revenus surviennent.

Les revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés ne peuvent servir à acquitter les passifs du CEPMB. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité pour disposer des revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés. Par conséquent, les revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

## **4. Autorisations parlementaires**

Le CEPMB est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties au CEPMB ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires approuvées au cours de l'exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net du CEPMB pour l'exercice diffère suivant qu'il est calculé selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

**(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées**

(en dollars)

	<b>Résultats projetés de 2017-2018</b>	<b>Résultats prévus de 2018-2019</b>
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement</b>	11 475 260 \$	16 107 128 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(54 530)	(29 154)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(1 279 348)	(1 283 402)
(Augmentation) diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	(32 471)	7 867
Diminution des avantages sociaux futurs	104 326	44 710
Remboursement/ajustement de charges des exercices antérieurs	36 011	24 723
Total des postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations	<u>(1 226 012)</u>	<u>(1 235 256)</u>
Rajustement pour les postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	13 928	-
Produit de la vente des biens de l'État	456	-
Total des postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations	<u>14 384</u>	<u>-</u>
<b>Autorisations demandées</b>	<b><u>10 263 632 \$</u></b>	<b><u>14 871 872 \$</u></b>

**(b) Autorisations demandées**

(en dollars)

	<b>Résultats projetés de 2017-2018</b>	<b>Résultats prévus de 2018-2019</b>
<b>Autorisations demandées :</b>		
Crédit 1 - Dépenses du programme	10 202 458 \$	13 689 952 \$
Montant des postes législatifs	1 037 982	1 181 920
Moins : Autorisations périmés	(976 808)	-
<b>Autorisations demandées totales</b>	<b><u>10 263 632 \$</u></b>	<b><u>14 871 872 \$</u></b>